

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

Présents :

Mesdames Céline Balme, Eliane Buyat, Isabelle Courtial,
Audrey Garnier, Patricia Moine, Marie-Aline Ryo.
Messieurs Guillaume Arru-Gallart, Maurice Belantan, André Chabert,
Jean-Marc Guillet, Gérald Reveyrand, Aimé Vuailat, Olivier Salmon,
Olivier Ramirez.

Absents (excusés) :

Madame Dominique Désamy, donne pouvoir à Monsieur Maurice Belantan,
Madame Estelle Beaud donne pouvoir à Monsieur Gérald Reveyrand,
Madame Christine Némoz donne pouvoir à Madame Eliane Buyat,
Monsieur Gérard Chaboud-Grilé donne pouvoir à Monsieur André Chabert,
Monsieur Jean Belantan donne pouvoir à Monsieur Guillaume Arru-Gallart.

Secrétaire de séance : André Chabert.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 Juin 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'ŒUVRE DU DEPARTEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE POUR LA REALISATION DU ROND POINT RD16 ET RD19B:

Délibération du Département de l'Isère (commission permanente dossier n° 2022 CP06 C09 49) au 24/06/2022 par rapport à la délégation de compétence maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du Département au profit de la commune relative à l'aménagement d'un carrefour sur les RD n°16 du PR 14+115 au PR 14+233 et RD n° 19B du PR 1+790 au PR 1+913.

Cette convention a pour objet de préciser les obligations de la commune et du Département dans le cadre des travaux d'aménagement du carrefour précité.

Montant prévisionnel global de l'opération 674 160 € TTC, montant des travaux à la charge du Département de l'Isère 52 980 € TTC, reste à la charge de la Commune envers l'aménageur du lotissement 621 180 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de compétence maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du carrefour.

CONTRAT DE MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR CI-AVANT :

La municipalité a eu un retour de l'appel d'offre pour l'aménagement d'un rond-point au carrefour des RD n° 16 et RD n°19B :

- Géomètres-Experts ELLIPSE pour un montant total TTC de 39 330 €, soit un taux de 6,9%.
- Cabinet Ingénieurs conseils MERLIN pour un montant total TTC de 41 040 €, soit un taux de 7,2%.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la proposition des Géomètres-Experts ELLIPSE et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

RUPTURE DU JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE LOGO AU MALI

Nous avons eu une réponse le 05/08/2022 de la Préfecture pour la rupture du jumelage avec la commune de Logo au MALI : une simple délibération est nécessaire et la rupture de la convention devra être notifiée à la commune de Logo.

Il est donc décidé de mettre au vote cette délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

CESSION IMMOBILIERE RUE DES VIEUX METIERS

Le projet d'installation d'un pôle médical est abandonné par la commune et repris par la CCBD.

Le groupe LVM, représenté par M. BERNET Marc a fait une proposition pour l'achat du tènement des parcelles C48 et C1019 de 701m², au prix de 80 000 €.

LVM propose le projet de location suivant : rez de jardin, une micro-crèche ; rez de place, 2 logements et R+1, 1 logement.

Un permis de construire avec démolition sera déposé à l'identique du précédent projet.

L'ADMR sera déplacée dans le local à côté de l'espace loisirs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la cession, le compromis de vente chez le notaire est à programmer à l'étude Sophie DEJEAN à Bourgoin.

CONVENTION D'ADHESION AVEC LA DGFIP POUR LE PAIEMENT EN LIGNE

Les communes doivent proposer aux usagers un moyen de paiement en ligne.

A cet effet, il convient de signer une convention d'adhésion au service de paiement en ligne avec la DGFIP.

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBD DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRES

Présentation d'un tableau sur l'évolution des statuts de la CCBD (votée le 13/07/2022 en conseil communautaire).

Des membres du conseil municipal souhaitent qu'il soit notifié en observation sur la page de garde : « il n'est pas précisé les compétences liées à la petite enfance, qui est un service à la population important ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les statuts 2022 de la CCBD.

DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Commission instituée par le Département afin de réviser la réglementation des boisements pour les communes de Les Avenières-Veyrins-Thuellin, Vézeronce-Curtin et Saint-Sorlin-de-Morestel.

Désignation de ses membres, n'ayant pas eu de candidature déposée en mairie suite à l'avis de publicité, Monsieur le maire propose les candidatures suivantes :

- Conseiller municipal désigné par le Maire : M. Jean BELANTAN
- 2 propriétaires de biens fonciers non bâtis et 1 propriétaire suppléant : M. Jean-Marc GUILLET et M. Patrick HUGUET ; M. Damien RIGOLLET en suppléant.
- 2 propriétaires forestiers et 2 propriétaires suppléants : M. Serge MENUET et M. Bruno VIVEL ; M. Laurent BIBET en suppléant.

Election au scrutin uninominal, à la majorité absolue des membres présents.

CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS MICROBIB (Médiathèque)

Avenant de contrat de maintenance du logiciel NOVALYS MICROBIB en date du 01/03/2021, renouvelable pour une durée d'un an.

La mairie confie au prestataire la maintenance complète ainsi que l'hébergement du catalogue en ligne MICROBIB, le contrat prend effet au 07/07/2022 pour une durée de 12 mois et pour un montant de 320 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la signature de l'avenant de contrat par monsieur le maire.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS ANTIVIRUS ET TELETRANSMISSION POUR LA COMPTABILITE IVS

- Contrat antivirus : la date d'effet du contrat est fixée au 01/09/2022, pour un montant de 402 € HT.
- Contrat relatif à l'utilisation du tiers de télétransmission (accès à la plateforme, la maintenance, l'assistance et l'hébergement des données).

La date d'effet du contrat est fixée au 01/01/2023, pour un montant de 259,88 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le renouvellement des contrats.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE MAINTENANCE POUR LES ORDINATEURS (école et mairie)

Contrats de maintenance annuelle avec le GROUPE QUATRE Informatique :

- Maintenance annuelle du système informatique de LA MAIRIE pour la période allant du 01/06/2023 au 30/05/2024, fixé forfaitairement à 2 250 € HT.
- Maintenance annuelle du système informatique de L'ECOLE pour la période allant du 01/06/2023 au 30/05/2024, fixé forfaitairement à 1 500 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le renouvellement des contrats.

PROLONGATION DU BAIL A CONSTRUCTION ALPES ISERE HABITAT JUSQU'EN 2057

Un bail emphytéotique a été réalisé en 1987 sur 60 ans pour l'étage au-dessus de la mairie. Alpes Isère Habitat demande une prolongation jusqu'en 2057 car un prêt a été demandé pour des travaux intérieurs pour un montant de 47 000 € sur une durée de 30 ans.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la prolongation du bail à construire jusqu'en 2057.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS D'URBANISME

- Compte-rendu de la commission urbanisme du 29/07/2022, les dossiers suivants ont été étudiés : 5 déclarations préalables, 7 permis de construire et 1 autorisation de travaux.
- Compte-rendu de la commission urbanisme du 08/09/2022, les dossiers suivants ont été étudiés : 4 déclarations préalables, 1 permis de construire et 1 autorisation de travaux.

Suite à un avis défavorable de la Commune sur la DP JSC France (pose d'un pylône de téléphonie), la commune a proposé 3 autres emplacements (soit l'Eglise de Vézeronce, Mollard Coyne et la tour de Charray). L'emplacement choisi pour le pylône de téléphonie SFR pourrait être le Clocher de l'église de Vézeronce ; des tests vont être réalisées afin d'étudier les différentes possibilités.

Accord du conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

DIVERS

- Le repas des aînés est le 23 Octobre 2022 à 12h salle Diamantelle (le prix de repas pour les élus est fixé à 20 €).
- L'élection du conseil municipal enfants aura lieu le jeudi 29 Septembre 2022 après-midi ; il y a 7 places à prendre et il y a 7 candidats.
- Demande de signature de convention pour la fibre (Isère Fibre n'a pas de convention avec Orange), car toutes les lignes ne seront pas enterrées et Isère Fibre prévoit l'installation de 33 poteaux supplémentaires pour des lignes aériennes.
- Vente maison Desvignes pour un montant de 90 000 €, projet d'un commerce en rez de chaussée et 2 logements à l'étage.

- Projet Mairie : à la demande du groupe de travail, le dossier de consultation des entreprises a été repris afin de trouver des pistes d'économies sur le coût global du projet qui pourrait se situer sur le niveau 1 et 2.

La somme globale des travaux est estimée à 975 000 € HT, des subventions de l'ordre de 480 000 € sont attendues (Etat, Département, Région).

Il est proposé de passer au vote, le conseil municipal approuve le projet à la majorité avec 3 abstentions.